

# Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. de Luxembourg B206-810  
(la « SICAV »)

Luxembourg, le 24 novembre 2023

## AVIS AUX ACTIONNAIRES du compartiment

### AMUNDI INDEX GLOBAL AGG 500M (le « Compartiment »)

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de modifier l'indice de référence et le nom du Compartiment à compter du **17 janvier 2024** (la « **Date d'effet** »).

Les principales modifications applicables à votre Compartiment en conséquence sont détaillées ci-dessous.

	Avant la Date d'effet	À la Date d'effet
<b>Nom du Compartiment</b>	AMUNDI INDEX GLOBAL AGG 500M	AMUNDI GLOBAL AGGREGATE BOND
<b>Indice de référence du Compartiment</b>	Bloomberg Global Aggregate (500 Million) Index (l'« <b>Indice actuel</b> ») Ticker de l'indice : LGA5TRUU	Bloomberg Global Aggregate Index (le « <b>Nouvel indice</b> ») Ticker de l'indice : LEGATRUU

L'objectif de ces changements est de fournir aux Actionnaires une exposition à la performance du Nouvel indice qui, comme l'Indice actuel, est un indice obligataire représentatif des marchés mondiaux de la dette à taux fixe de qualité « investment grade » d'émetteurs de marchés développés et émergents, mais avec des tailles d'émission minimales fixes pour toutes les devises éligibles et un montant minimum de 500 millions d'euros en circulation.

Ces modifications seront reflétées dans le prochain prospectus apposé d'un visa.

• **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec ces modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site Internet d'Amundi Index Solutions dédié aux avis aux actionnaires, conformément au prospectus.**

• **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.**

• **Si les Actionnaires sont d'accord avec les modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

La dernière version du prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration